

Avis de l'organisme tiers indépendant relatif à la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

SARL Experconnect
30 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

A l'associée,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie ») accrédité par le COFRAC validation/vérification sous le numéro 3-2190 dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans le rapport du référent de mission et relatives à la période allant du 01/03/2023 au 31/12/2024.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification¹ :

- le lien entre la raison d'être inscrite dans ses statuts et l'activité de la société ;

¹ La société a pour raison d'être :

Faire évoluer le regard de nos sociétés sur les seniors en valorisant leur expérience et en la connectant aux projets des entreprises.

Et pour objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts :

- Permettre aux entreprises d'accéder aux compétences des Experts-Seniors dans un cadre responsable,
- Promouvoir l'apport des Séniors dans le monde du travail,
- Créer un environnement qui favorise l'engagement de l'équipe, des Séniors et de l'entreprise en limitant l'empreinte environnementale de la Société et de ses activités.

Référence de l'avis : AM-EXPE-2024-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission

Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr

Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

- le lien entre les objectifs sociaux et environnementaux inscrits dans ses statuts et l'activité de la société ;
- le suivi de l'exécution de la mission par le comité de mission ;
- les conclusions favorables du comité de mission sur la pertinence des objectifs ;
- la possibilité de vérifier l'exécution des objectifs ;
- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2^e de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts ;
- le fait que l'entité ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2^e de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts ;

Par conséquent,

- la société Experconnect respecte chacune des conditions de l'article L 210-10 lui permettant de faire état de la qualité de société à mission ;
- la société Experconnect respecte les objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donnés pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- La déclinaison opérationnelle de la dimension environnementale du troisième objectif statutaire « Créer un environnement qui favorise l'engagement de l'équipe, des seniors et de l'entreprise en limitant l'empreinte environnementale de la société et de ses activités » se concentre uniquement sur les consommations d'énergie et la politique de déplacement.
- Nous avons constaté que la direction et les salariés de la société sont bien impliqués dans le déploiement opérationnel de la mission.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport du référent de mission.

Référence de l'avis : AM-EXPE-2024-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission

Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr

Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement...

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- de désigner un référent de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au référent de mission d'établir son (ses) rapport(s) en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ce(s) rapport(s) est (sont) joint(s) au rapport de gestion et présenté à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Référence de l'avis : AM-EXPE-2024-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission

Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr

Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires, notamment de la norme NF EN ISO/IEC 17029, et des règles déontologiques applicables.

Dispositions réglementaires et textes applicables

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21, A. 210-1 et A. 210-2 du code de commerce, à la norme NF EN ISO/IEC 17029 et à notre programme de vérification² (Programme vérification société à mission Aupeam-A1-v2).

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes, et se sont déroulés d'octobre 2024 à février 2025 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons notamment mené 10 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, la direction, des membres du comité de mission, des parties prenantes internes et externes et réalisé une visite sur site.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

² Notre programme de vérification comprend les étapes suivantes :

0. Revue de pré-engagement et lettre de mission
1. Réunion de lancement et planification, prise de connaissance
2. Exécution de la vérification : vérification de la cohérence de la mission
3. Exécution de la vérification : analyse du rôle du comité de mission
4. Exécution de la vérification : vérification de l'exécution de la mission (moyens et résultats)
5. Revue des travaux par le signataire, non-impliqué dans l'exécution de la vérification, et décision
6. Avis motivé et restitution de nos travaux

Référence de l'avis : AM-EXPE-2024-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission

Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr

Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux nous l'avons appréciée au regard d'une part, de son activité et d'autre part, des objectifs opérationnels qu'elles a retenus :

1. Lien entre la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus avec l'activité de l'entité
 - Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
 - Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
 - la feuille de route de société à mission (ou le modèle de mission) et le dernier rapport du référent de mission établi depuis la dernière vérification ;
 - le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, rapport intégré, déclaration de performance extra-financière, sur le site internet).
 - Nous avons apprécié si la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus :
 - sont explicites et permettent à un lecteur qui ne connaît pas l'entreprise d'identifier son activité ;
 - permettent de comprendre la contribution de l'entreprise à la société et si l'entreprise est en capacité de maîtriser et d'agir sur ses enjeux sociaux et environnementaux ;
 - se distinguent de ceux des autres sociétés à mission du même secteur ;
 - sont alignés avec le modèle d'affaire de l'entité ; nous avons vérifié notamment que le chiffre d'affaires de l'entité n'est pas déconnecté de sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus et que l'évolution du chiffre d'affaires n'est pas potentiellement sans rapport avec sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus voire partiellement contradictoire ;
 - sont exprimés avec des termes précis en lien avec l'activité de l'entreprise et non avec des termes génériques.

2. Cohérence et articulation de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux au regard des objectifs opérationnels retenus
 - Nous avons apprécié si :
 - les objectifs statutaires sont cohérents avec la raison d'être, s'ils constituent des leviers pour l'accomplir ou des engagements sur la façon de l'accomplir ;
 - les objectifs opérationnels contribuent à l'atteinte de l'objectif statutaire (ou au respect de l'engagement correspondant) et s'ils sont indispensables pour l'atteindre ;
 - l'atteinte des objectifs opérationnels apportera une preuve convaincante de l'atteinte de l'objectif statutaire ou du respect de l'engagement correspondant ;
 - les objectifs opérationnels sont vérifiables et si les mesures retenues sont cohérentes avec eux.

Référence de l'avis : AM-EXPE-2024-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission

Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr

Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité, la cohérence entre :
 - les informations collectées ;
 - la raison d'être et
 - les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous avons vérifié l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification, nous avons apprécié si l'entité a mobilisé les moyens adéquats au regard de ses ressources et du plan d'action défini et si les objectifs opérationnels sont cohérents avec les valeurs attendues des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- Prise de connaissance :
 - nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du référent de mission ;
 - nous avons échangé avec le référent de mission sur son appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et, le cas échéant, avec les parties prenantes pour les objectifs qui les concernent. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du référent de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- Moyens mobilisés :
 - par entretien avec l'organe de direction de l'entité, nous avons apprécié les moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
 - nous avons apprécié, au regard de l'évolution des affaires sur la période, l'adéquation de ces moyens et de ceux visant spécifiquement au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires ;
- Sincérité des indicateurs de performance :
 - nous avons vérifié la présence dans le rapport du référent de mission d'indicateurs de performance cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer leur positionnement sur les trajectoires définies ;
 - nous avons apprécié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications sur site et au siège de l'entité et couvrent entre 75 et 100% des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;

Référence de l'avis : AM-EXPE-2024-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission

Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr

Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

- apprécier la cohérence d'ensemble du ou des rapports du référent de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.
- dans le cas où un ou des objectifs sociaux et environnementaux ne sont pas atteints, nous avons pris connaissance des raisons le justifiant, présentées dans le rapport du référent de mission. Au regard du contexte de la société, nous avons apprécié si ces raisons sont liées à des circonstances exceptionnelles, extérieures à l'entité, ne pouvant pas être anticipées au moment où les objectifs opérationnels ont été définis.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée³ sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Clamart, le : 24/04/2025

L'Organisme Tiers Indépendant,
Aupeam



Marie Sabadie-Benoit
Directrice

³ L'assurance modérée est le niveau d'assurance requis pour la vérification des objectifs sociaux et environnementaux des sociétés à mission.

Référence de l'avis : AM-EXPE-2024-12

SAS à capital variable au capital minimum de 8000€ · société à mission

Siège social : 24 rue Cécille Dinant 92140 Clamart · contact@aupeam.fr

Immatriculée au RCS Nanterre : 950818278 · TVA intracommunautaire : FR96950818278

Experconnect – Entreprise à mission

Rapport de Mission 2023-2024

Ce premier rapport du Référent mission répond à une obligation d'information en application des dispositions de l'article L210-10 du Code de Commerce.

Introduction

La Loi PACTE, en créant la qualité de Société à Mission a permis à Experconnect de réaffirmer son ambition originelle et d'exprimer formellement sa Raison d'être :

« Faire évoluer le regard de nos sociétés sur les seniors en valorisant leur expérience et en la connectant aux projets des entreprises ».

Soucieux de favoriser l'émergence d'un capitalisme responsable non centré sur la recherche du seul profit, le législateur a consacré, aux articles L 210-10 à L 210-12 (Code de Commerce), la notion de société « à mission ».

Si l'objet social d'Experconnect reste la recherche du profit à court terme, la raison d'être lui permet sur le long terme de contribuer positivement à l'évolution de la Société.

Référent mission

Vincent Backman, Directeur Administratif et Financier a été nommé référent de mission en septembre 2024 pour une durée de deux ans. Il est chargé du suivi de l'exécution des objectifs sociaux, sociétaux et environnementaux mentionnés dans les statuts tout en proposant des améliorations pour renforcer cette mission. Il procède pour cela à toutes vérifications qu'il juge opportunes et se fait communiquer tout document nécessaire au suivi de l'exécution de la mission.

Experconnect en quelques lignes

Seule entreprise dédiée à la valorisation de l'expérience des retraités et préretraités, Experconnect propose depuis 2005 aux grands groupes et aux ETI/ PME, des profils expérimentés, flexibles et opérationnels ainsi que des solutions sur mesure pour sauvegarder et transmettre les savoirs et savoir-faire.

Avec ses 8 000 experts, Experconnect réunit la plus importante communauté de professionnels seniors en Europe pour accompagner les projets des entreprises industrielles dans tous les domaines : R&D innovation, Engineering, Restructurations & opérations, Stratégie développement, Customer Services, Ressources Humaines, Gestion & Finances.

Nos objectifs statutaires sociaux et environnementaux

- 1° Permettre aux entreprises d'accéder aux compétences des Experts-Seniors dans un cadre responsable.
- 2° Promouvoir l'apport des Seniors dans le monde du travail.
- 3° Créer un environnement qui favorise l'engagement de l'équipe, des seniors et de l'entreprise en limitant l'empreinte environnementale de la société et de ses activités.

Nos réalisations :

Premier objectif

Après 19 années d'expérience, Experconnect dispose d'un large et puissant réseau d'experts hautement spécialisés, constitué d'experts retraités, permettant de répondre aux besoins de compétences scientifiques, techniques, organisationnelles d'entreprises industrielles.

Nos experts peuvent se concentrer sur la réalisation de leur mission grâce au soutien administratif que nous leur offrons. Au-delà de notre assurance responsabilité civile, nos experts bénéficient de couvertures individuelles durant leurs missions.

La gestion des compétences est primordiale pour répondre aux besoins de nos clients. L'intégration de l'Intelligence Artificielle dans le développement de nos solutions digitales a permis d'augmenter notre réactivité et le taux de réponse aux besoins de nos clients. Pour compléter notre offre, l'utilisation de nouveaux outils nous permet d'avoir une veille ciblée pour la recherche de profils rares. Pour répondre aux besoins de compétences, la création d'un pôle dédié au sourcing est à l'étude.

Experconnect s'est engagée à travailler dans un cadre responsable dans l'intérêt des Experts et des clients, les accords-cadres signés fixent de manière transparente les règles de mise en œuvre de la Collaboration Post-Retraite. Le respect des dispositions légales applicables aux missions réalisées fait l'objet d'un contrôle strict.

Deuxième Objectif

La présence d'Experconnect dans les médias (presse écrite, radio, télévision) permet de sensibiliser le public à l'apport des Seniors dans le monde du travail, apport au combien nécessaire face à l'évolution de la démographie des pays industrialisés.

Afin de faire connaître son modèle au sein de différentes filières industrielles, Exper'Connect adhère à plusieurs organisations professionnelles.

Experconnect accompagne la communication interne des clients avec lesquels un accord-cadre est signé afin de promouvoir la collaboration post-retraite.

Troisième objectif

Experconnect a créé l'association Experactiv dont la finalité est de créer un environnement fédérateur pour le maintien des seniors proches de leur ancienne activité professionnelle et leur permettre de passer d'un statut de salarié à un statut d'expert conseil. Des formations de haute qualité sont proposées à tous les adhérents. La création et l'animation de communautés (énergie, ferroviaire, gestion de projet, etc) permet à la fois d'entretenir le tissu relationnel et le niveau d'excellence technique des participants.

L'équipe d'Experconnect compte 23 collaborateurs permanents dont 3 apprenties au 31 décembre 2024, le taux de féminisation s'établit à plus de 65%, le taux de salariés de plus de 45 ans s'élève à 45% (hors apprentis). Experconnect affirme son ambition d'être un employeur responsable en valorisant l'expérience et en favorisant une représentation équilibrée femmes / hommes.

Malgré une forte implantation dans le secteur industriel, Experconnect reste une entreprise de services sans aucun moyen d'action vis-à-vis de ses donneurs d'ordres, l'empreinte environnementale directe n'est pas significative, Experconnect ne dispose d'aucun véhicule, les objectifs opérationnels sont limités, surveillance de la consommation électrique, respect de la politique voyage de nos clients. Nous avons le projet de rédiger une « Charte Experts » incluant une mention de bonne conduite environnementale.

Conclusion du référent mission sur l'atteinte des objectifs

La mission statutaire d'Experconnect est en parfaite adéquation avec son activité, son ambition a toujours été de valoriser l'expérience des seniors. La mission poursuivie par Experconnect permet au monde industriel de faire face au vieillissement de la population, et à la perte d'attractivité de certains secteurs.

Les moyens humains, matériels et financiers mis en œuvre par Experconnect lui permettent de poursuivre ses objectifs statutaires. La mesure de l'atteinte des objectifs repose essentiellement sur des indicateurs qualitatifs. La rédaction d'une « Charte Experts » permettra d'affirmer notre volonté de sensibiliser les Experts au besoin de limiter l'empreinte environnementale des missions réalisées.

Je peux conclure qu'au travers de l'ensemble des actions déployées, il est possible d'affirmer qu'Experconnect remplit ses objectifs statutaires et affirme ainsi sa raison d'être et son statut de société à Mission.